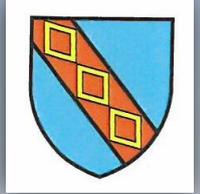


# Virre à Saint-Nicolas-du-Pélem



## Bulletin d'information Municipal

### Sommaire

Été 2015

Numéro 3

- Conseil Municipal P.2
- PLU P.4
- Réforme des rythmes scolaires P.4
- Saisonniers P.5
- Le coin du citoyen P.5
- Vie locale P.6
- Informations P.8
- Des nouvelles des associations P.9
- Social P.11
- Pratique P.12



# Conseil Municipal

## ↳ Le conseil du 23 Février 2015 :

### ↳ Subventions 2015

La commission a déterminé ses orientations au regard de la baisse des dotations de l'état (- 33 678 € de dotation globale de fonctionnement), des dépenses engendrées par la réforme des rythmes scolaires avec la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires à la charge de la collectivité (environ 36 000 €) et des dossiers de subventions présentés par les associations et notamment les bilans financiers. Il est donc proposé une baisse des subventions qui tient compte des éléments fournis par chaque association.

### ↳ Adhésion à un groupement de commandes d'énergie

L'application de la loi Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité (NOME) de Décembre 2010 parachève l'ouverture à la concurrence de l'électricité (fin annoncée des tarifs réglementés). Pour les structures publiques, il sera nécessaire de procéder à une mise en concurrence, dans les règles de la commande publique, pour leurs contrats de fourniture électrique.

Le SDE (Syndicat Départementale d'Électricité) propose de conclure un marché de fourniture d'électricité pour les membres du groupement concernés par cette échéance réglementaire mais aussi d'élargir aux contrats de fourniture d'électricité pour l'éclairage publique. Pour information, le SDE a conclu un marché de fourniture de gaz naturel pour lequel la mise en concurrence a permis d'obtenir un prix fixe sur 2 ans inférieur de 10 à 30 % par rapport au tarif réglementé.

## ↳ Le conseil du 31 Mars 2015 :

### ↳ Budget assainissement 2015

Il s'équilibre en fonctionnement à 110 450.57 € et à 127 946.35 € en investissement.

### ↳ Lotissement Coat Joseb 2015

Il s'équilibre en fonctionnement et en investissement à 40 007.81 €.

Il reste un lot de 1 051 m<sup>2</sup> à vendre au prix de 14 €/m<sup>2</sup>.

### ↳ Taxes locales

Le conseil municipal, a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2014 et de les reconduire à l'identique sur 2015 soit :

- ✓ Taxe d'habitation = 15.77 %
- ✓ Foncier bâti = 20.56 %
- ✓ Foncier non bâti = 73.06 %

Le produit attendu est de 589 678 €.

### ↳ Programme Voirie 2015

Le conseil municipal, a arrêté le programme voirie comme suit. Il s'agit, principalement, de la réfection en enrobé à chaud ou en bicouche des voies suivantes en :

#### Tranche ferme

- ✓ Rue de Saint Allain (trottoir 100m)
- ✓ VC 33 Rue du Sulon jusqu'à Lestaurec (360 m)
- ✓ VC 13 Saint André (700 m)
- ✓ CR 42 Kerléouret (15 m)
- ✓ VC de Kerauter (45m)

#### Tranche conditionnelle

1. VC 10 Kersaint (420 m)
2. VC 12 Kergoten-route St André (380 m)
3. VC 11 Kergaër (315 m)
4. VC 20 Rue du Faouzel (230 m)

↳ Convention de prestation pour l'instruction des autorisations d'urbanisme entre le pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Guingamp et la commune de Saint Nicolas du Pélem.

L'article 134 de la loi pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové (Loi ALUR) prévoit que les communes comprenant plus de 10 000 habitants ou membres d'un EPCI de plus de 10 000 habitants devront instruire elles-mêmes les autorisations d'urbanisme à compter du 1er juillet 2015.

Sur la CCKB, les communes dotées d'un document d'urbanisme (POS, PLU, Carte Communale avec prise de compétence) sont concernées par cette réforme : Laniscat, Plouguernével, Rostrenen, Saint-Nicolas-Du-Pélem, Trébrivan et Trémargat.

L'instruction des autorisations d'urbanisme ne sera donc plus réalisée par la DDTM à partir du 1er juillet 2015.

Une étude a été réalisée par la CCKB et présentée aux élus afin de proposer une organisation d'instruction. La première hypothèse consistait en la création d'un service commun, la seconde, sur le principe d'une prestation de services, en la mise en place d'un partenariat avec un autre établissement public, en le cas d'espèce, le PETR du Pays de Guingamp.

Au regard des nombreux avantages (financier, technique, formation...) que pourraient apporter la plateforme mutualisée du PETR du Pays de Guingamp, les élus des communes concernées ont souhaité que l'instruction de leurs actes d'urbanisme soit effectuée par les services du Pays en question.

En contrepartie de cette prestation, le PETR du Pays du Guingamp recevra une participation de la commune de Saint-Nicolas du Pelem évaluée à 5 025 € pour l'année 2015 couvrant le coût de fonctionnement du service.

## **Le conseil du 07 avril 2015 :**

### **Programme d'investissements 2015**

SDE - SIAEP

- Travaux divers 5 000.00 €

### **Acquisition de matériel**

- Mobilier école 20 500.00 €
- Renouvellement extincteurs 2 000.00 €
- Faucheuse d'accotement 17 400.00 €
- Matériel technique 2 500.00 €
- Rideaux salle Ty Ar Pelem 4 400.00 €
- Mobilier urbain 1 200.00 €
- Matériel sportif 3 000.00 €
- Illuminations 6 000.00 €
- Columbarium 3 500.00 €
- Véhicule 20 100.00 €

### **Piscine**

- Travaux carrelage+ menuiseries 42 100.00 €

### **Travaux sur bâtiment communaux**

- Maison 3 rue de Beaucours 6 000.00 €
- Mises aux normes électriques 5 000.00 €
- Portail école 4 300.00 €
- Travaux de plomberie 600.00 €
- Travaux de maçonnerie cheminée 2 700.00 €
- Enduit sur le mur de l'ancien atelier 3 900.00 €
- Travaux de menuiserie musée 720.00 €
- Peinture fenêtres musée 2 600.00 €
- Mise en place de centrales de nettoyage 3 000.00 €
- Changement de menuiserie buvette + logements 3 920.00 €
- Réfection terrain de tennis 8 000.00 €
- Vannes coupure fioul 1 500.00 €
- Mise aux normes accessibilité 80 000.00 €

### **Forêt de Beaucours**

- Travaux 2015 5 000.00 €

### **Acquisition foncière**

- Régularisations foncières 10 000.00 €

### **Voirie**

- Programme voirie 2015 120 800.00 €
- Panneaux lieux-dits 12 300.00 €

### **Révision du PLU**

- Révision zonage assainissement EU / EP 6 000.00 €

### **Sinistre atelier**

- Bâtiment 350 000.00 €
- Mobilier 20 000.00 €

### **Aménagement Place de la Résistance**

- Avenant n°1 5 000.00 €

### **Cimetière de Bothoa**

- Mur du cimetière 50 000.00 €

## *🐛 Budget communal 2015*

Le budget primitif 2015 s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	2 048 009.70 €	2 048 009.70 €
Section d'investissement	2 070 720.00 €	2 278 578.29 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 118 729.70 €</b>	<b>4 326 587.99 €</b>

### *🐛 Le conseil du 28 Avril 2015 :*

#### *🐛 Arrêt du projet du PLU*

Le PLU a été initié le 13 Décembre 2010 et s'achève aujourd'hui. Plusieurs supports d'informations ont été mis à disposition de la population, exposition dans les locaux de la mairie et réunions publiques le 19 septembre 2013 et le 26 février 2015. (Voir article PLU)

#### *🐛 Recrutement d'un maître-nageur*

Monsieur GOUPIL Rémi, diplômé BEESAN

#### *🐛 Motion contre la diminution des horaires d'ouverture du bureau de Poste de Saint-Nicolas-du-Pélem*

Dans le cadre de l'élaboration du contrat de présence postale territoriale 2014-2016, le groupe « La Poste » a présenté son projet de modifications de fonctionnement du bureau de Poste de Saint-Nicolas-du-Pélem.

Ce projet prévoit une diminution du volume d'heures d'ouverture du bureau de poste ; il est envisagé la fermeture du bureau de Poste le lundi matin à partir de fin juin ou début juillet 2015.

Le conseil municipal demande qu'aucune baisse d'horaires ne soit programmée au sein du bureau de Poste de Saint-Nicolas-du-Pélem, qui a une fréquentation moyenne supérieure à 60 visiteurs par jour ; demande faite au titre du respect du service public, de l'accompagnement des populations souvent fragilisées de nos territoires et de la nécessité de maintenir une politique d'aménagement du territoire au profit des zones rurales relativement isolée.

## PLU (Plan Local d'Urbanisme)

La révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) se poursuit.

Le diaporama présenté lors de la réunion publique de concertation du 26 février 2015, est consultable sur le site internet de la commune ([www.stnicolasdupelem.fr](http://www.stnicolasdupelem.fr))

L'étude de la révision du P.L.U. arrivera à son terme en fin d'année 2015 ou en début 2016. Le projet, arrêté par le conseil municipal le 28 avril dernier, a été transmis pour consultation aux Services de l'Etat et aux autres Personnes Publiques associées.

La prochaine étape sera l'enquête publique qui aura lieu **du 1<sup>er</sup> septembre au 03 octobre 2015**. A cette occasion, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et formuler leurs observations auprès du commissaire-enquêteur, au cours de ses permanences en Mairie. L'arrêté municipal d'ouverture de l'enquête publique, affiché en mairie, précisera les dates de l'enquête ainsi que les jours et horaires de permanence du commissaire-enquêteur. Un avis d'enquête sera également publié dans la presse. Les propriétaires sont notamment invités à venir voir si leurs parcelles sont constructibles ou non, et selon quelles conditions.

Le commissaire-enquêteur dispose ensuite d'un mois pour remettre son rapport. Puis, après avoir apporté les éventuelles modifications au dossier, le P.L.U. devra être approuvé par le conseil municipal et deviendra applicable au terme du délai de recours des tiers.

### REFORME DU RYTHME SCOLAIRE

Les nouveaux temps scolaires sont mis en place sur la commune. Les enfants ont pu découvrir cette année de nombreuses activités très variées (jardinage, sports, musique, yoga ...). C'est une chance pour les enfants de la commune de pouvoir accéder à des activités si riches. Néanmoins, cette réforme a un coût pour la commune qui est d'environ 36 000 € pour cette année. Grâce à une convention signée avec la CAF et un dossier déposé à la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), la collectivité pourra prétendre aux subventions de la CAF et de la DDCS.



## Saisonniers

9 personnes ont été recrutées pour travailler cet été, avec une priorité qui a été donnée aux Pélémois.

### Maitre-Nageur Sauveteur

GOUPIL Rémi (19 juin au 30 août 2015)

### Régisseur camping

ANDRE Adline (11 juin au 31 juillet 2015)

LECOUSTEY Flore (1<sup>er</sup> août au 30 août 2015)

### Régisseur Piscine

BURLOT Aurore (16 juin au 30 août 2015)

### Service technique

STIEVET Jean-Pierre (Mai 2015)

GANDRILLE Christophe (Juin 2015)

QUINIO Florian (1<sup>er</sup> au 31 juillet 2015)

RAOULT Valentin (1<sup>er</sup> au 31 juillet 2015)

### Bibliothèque (+ ponctuellement : régisseur piscine et camping)

LORIN Yoann (06 juillet au 31 août 2015)



### Le recensement donne des droits

**Qui ?** Garçons et filles de nationalité française

**Où ?** A la mairie de ton domicile

**Quand ?** Dès 16 ans

**Avec quoi ?** Ta carte d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile.

**Pourquoi ?** Pour être inscrit sur les listes électorales. Pour te présenter aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, BEP, Baccalauréat, permis de conduire, etc ...)



Le coin  
Du  
Citoyen



La municipalité propose de dénommer les différentes salles de la commune afin de donner une identité à chacune d'elles. Nous donnons quelques exemples et nous comptons sur vous pour être force de proposition également. Nous attendons vos idées soit directement à l'accueil de la mairie, soit dans la boîte à idées installée dans le hall de la mairie.

### Les salles déjà nommées qui ne changent pas

- ✓ Le Club house
- ✓ La salle omnisports
- ✓ Ty ar Pélem
- ✓ Ti Bothoa

### Les salles à nommer

- ✓ La salle à côté de la Médiathèque : salle du Sulon ?
- ✓ Médiathèque : médiathèque du Pélem ?
- ✓ Maison des associations : Maison des associations ?
- ✓ L'ancienne bibliothèque : Office de tourisme ?
- ✓ L'ancien point I : salle du Kreisker

### Calendrier des Fêtes

#### Juillet

**Vendredi 17**, concours de boules et cartes aînés du Pélem. **Samedi 18 et dimanche 19**, concours de boules organisé par Pélem Victory.

#### Août

**Dimanche 16**, Pardon du Ruellou ; **du 17 au 19**, Course cycliste Paris/Brest/Paris ; **Samedi 29**, fête des Amis de Bothoa.

#### Septembre

**Dimanche 6**, Pardon de Saint-Eloi ; **Vendredi 11**, Concours de boules et cartes Aînés du Pélem.

#### Octobre

**Samedi 10**, repas USP ; **Samedi 24**, repas des Donneurs de sang ; **Vendredi 30**, Concours de cartes Aînés du Pélem.

#### Novembre

**Samedi 14**, repas Amicale Laïque ; **Samedi 21**, Cartes Aînés du Pélem -soirée variétés école du Sacré Cœur ; **Samedi 28**, Téléthon.

#### Décembre

**Dimanche 13**, marché de Noël des commerçants ; **Vendredi 18**, Arbre de Noël Amicale Laïque.

*Vie  
Locale*



### Tous les Mardis du mois de Juillet

La ludothèque de Rostrenen proposera des animations à la piscine avec jeux pour tout le monde de 10h à 12h et de 15h à

18h30. Pour les mardis de mauvais temps, le rassemblement se fera à l'EHPAD Ti Kerjean.



## Aire de camping-car

La municipalité poursuit le projet d'aires de camping-car. Dans un premier temps un site a été aménagé sur le parking de l'ancien Super U. Nous poursuivons l'aménagement de cette aire d'accueil pour 6 camping-cars, au cœur de St Nicolas du Pelem. Ce premier site présente plusieurs avantages, notamment, le calme la proximité des commerces et lieux de randonnées.

La vidange des eaux usées pourra se faire sur le parking de SUPER U. Une nouvelle signalétique adaptée sera mise en place dans les semaines à venir. Une réflexion sera également faite sur la création d'un deuxième site aux alentours du camping municipal.

### Entretien de terrains

Chaque année, la municipalité reçoit des plaintes des riverains de terrains à l'abandon.

L'article [L 2213-25](#) du CGCT confère au maire un pouvoir de police spéciale l'autorisant à mettre en demeure les propriétaires d'entretenir des terrains non bâtis lorsque ceux-ci sont situés à l'intérieur d'une zone d'habitation, et cela pour des motifs d'environnement.

Pour éviter cette procédure, il est demandé aux propriétaires d'entretenir régulièrement leur terrain.

### Votre enfant ne sait pas encore nager ?

**Les cours collectifs** : votre enfant va apprendre à maîtriser l'espace aquatique dans toutes ses dimensions (flottaison, immersion, déplacement ventral et dorsal sur 25 mètres) et à être en sécurité dans l'eau.

*Savoir nager, c'est savoir se sauver\**

*\*A ce sujet voir notamment, l'Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du Code de l'action sociale et des familles.*

### Votre enfant sait se sauver ?

#### L'Ecole de l'eau

- Développer ses aptitudes dans l'espace aquatique,
- Découvrir les activités de la Natation (natation course, water-polo, natation synchronisée, plongeon),
- Découvrir les 4 nages FFN (papillon, dos, brasse, Nage libre)
- S'initier au sauvetage aquatique

**Infos : Rémi GOUPIL, Maître-Nageur diplômé d'Etat : 06 28 06 10 92**

**ou directement à la piscine municipale de Saint Nicolas du Pélem.**

## Piscine de Saint-Nicolas-du-Pelem

**Saison 2015**



## CHEQUES SPORT 2015/2016

Pour bouger sans se ruiner !

La Région Bretagne lance cette année encore le dispositif Chèque sport pour inciter les jeunes bretons âgés de 16 à 19 ans à fréquenter davantage les terrains et les salles de sport. Pour bénéficier d'une réduction de 15 €, suivez le guide !

**IL VA Y AVOIR  
DU SPORT!**  
Sport a vo!



Pour y parvenir et alléger le budget des familles, elle offre depuis huit ans maintenant un Chèque Sport d'un montant de 15 €, destiné aux sportifs âgés de 16 à 19 ans. Ainsi, lors de la saison 2014/2015, plus de 29 000 jeunes ont bénéficié du Chèque Sport et ont ainsi réduit de 15 € le coût de l'adhésion dans leur club.

Cette année, à compter du 1er juin, les jeunes nés en 1997, 1998, 1999 et 2000 peuvent à nouveau retirer leur chèque et le faire valoir auprès des 4 800 clubs partenaires. Cette aide individuelle unique est valable pour toute adhésion annuelle à un ou plusieurs clubs sportifs bretons, hors association interne à un établissement scolaire (UNSS ou UGSEL). Pour en bénéficier, rien de plus simple, il suffit de se rendre sur le site de la Région Bretagne dédié aux jeunes, de remplir un formulaire d'inscription, d'imprimer le mail de confirmation du téléchargement et de le présenter au club au moment de l'inscription.

Toutes les infos sur [jeunes.bretagne.bzh](http://jeunes.bretagne.bzh)



## RÔLE DU CONCILIEUR DE JUSTICE

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole, chargé de faciliter l'émergence d'une solution négociée satisfaisante pour chacune des parties en conflit. Quels sont les litiges concernés ?

Entrent dans le champ de la conciliation les litiges d'ordre familial, professionnel ou de consommation, tels que :

- ~ troubles de voisinage ;
- ~ créances impayées ; conflit entre un propriétaire et un locataire ;
- ~ malfaçons ; difficultés à faire exécuter un contrat...

Sont exclus les questions pénales, les affaires liées à l'état-civil, au droit de la famille (pensions alimentaires, résidence des enfants, etc) et les litiges avec l'administration.

Permanences à la Mairie de ROSTRENEN : Conciliateur de justice, M. EOUZAN 2ème et 4ème lundi du mois sans rdv le matin (9h30-12h00) et sur rdv l'après-midi au numéro 09.52.54.44.03.

*Informations*

## Associations

N'hésitez pas à nous envoyer vos articles et photos à l'adresse [mairie.snp.loisirs@orange.fr](mailto:mairie.snp.loisirs@orange.fr)

## Le mot des associations

### Le Handball Pélémois sur une bonne Dynamique



Créé en 1994 à l'initiative de Gaëlle THOMAS, le handball Pélémois est fort de 150 licenciés.

Cette saison est présidée par Christophe LORGUILLOUX et Pascal CLEMENARD.

Avec des résultats très satisfaisants :

- l'équipe senior féminine termine en milieu de tableau du championnat d'honneur régional
- l'équipe moins de 17 ans féminine termine également en milieu de tableau d'honneur régionale avec pour la première année, une entente entre les équipes jeunes féminines avec l'AL Callac.
- Pour les masculins, l'équipe seniors 1 finit deuxième de son championnat et a participé au barrage d'accession au championnat régional et à la finale de la coupe du Conseil Général.

A noter également le titre de champion d'excellence départemental pour les moins de 16 ans masculin.



A l'initiative d'Anne-Cécile BONNY, une section hand adapté a été créée, il s'agit de la première section de ce type en Bretagne.



## Le SEL (Système d'Echange Local)

Une première BLE (Bourse Locale d'Echange) a été organisée à Saint-Nicolas-du-Pélem par le SEL. Le SEL permet d'échanger des biens, des connaissances et des services sans passer par l'argent. Pour ce faire, il est créé une monnaie d'échange dont la valeur est de 60 unités pour une heure de travail.

Ces bourses sont ouvertes à toutes et à tous soit pour échanger, soit pour découvrir le fonctionnement. Rendez-vous tous les 3<sup>ème</sup> dimanches des mois pairs. Prochain rendez-vous le 23 août 2015 à 14h dans la salle communale située à côté de la médiathèque.

Pour tout renseignements : Madame Jeanine BORDIN 02.96.24.93.57.

## Le cercle celtique « Les Blés d'Or »

de Saint-Nicolas-du-Pélem

Actuellement, l'association des Blés d'Or compte dans ces rangs plus de 120 adhérents. Elle rassemble des personnes de tous les âges avec un seul souhait commun, celui de préserver et de faire vivre le patrimoine et la culture locale.

Les adhérents sont répartis dans différents ateliers : Le groupe adulte scénique, le groupe enfants, les cours de Breton, l'atelier de danse loisirs, les cours de broderie et de confection de costumes traditionnels.

Merci à tous les encadrants pour leur dévouement et leur temps passé



### Le groupe enfants

Le cercle enfants se produira le 21 juin 2015 à la salle Hermione à Saint-Brieuc pour leur rendez-vous annuel regroupant tous les cercles enfants des Côtes d'Armor. Ensuite, on les verra au rendez-vous incontournable du **Bugalé** à Guingamp le 5 Juillet prochain.



### Le groupe adulte

Le groupe adulte a brillamment dansé au Tradi'deiz, le 12 avril dernier au Palais des Arts à Vannes réunissant plus de 50 cercles de toute la Bretagne et de la région parisienne, qui ont concouru en catégorie danses traditionnelles.

Pour cette première manche, le groupe adulte a fait une entrée plus que réussie dans la catégorie excellence à laquelle il a accédé cette année. Il se positionne à la 4<sup>ème</sup> place avec une note générale de 17,86 sur les 8 meilleurs groupes de Bretagne. Ils remportent aussi également le trophée de la suite Gavotte Calanhel avec une note de 19,08/20.

Le 14 juin, le cercle a participé à la deuxième manche du concours de la confédération Kendal'ch au Pavillon à Quimper. Cette partie concerne leur spectacle où ils vont concourir à côté d'autres cercles : la kevrenn Alré d' Auray, le cercle de Saint Evarzec, le cercle de Spezet, le cercle de Landerneau, le cercle de Guingamp, le cercle de Plougastel, le cercle de Kerfeunteun.

Leur création de spectacle 2015 est intitulée « **LEVEZON** » (influences). Cela se passe dans le terroir lors d'un pardon. Ce lieu brassait beaucoup de personnes de différentes mentalités, de rang social ou leurs actions s'exerçaient beaucoup sur l'autre !!

Bon vent à eux pour représenter notre terroir **Fañh** et véhiculer l'image de Saint-Nicolas-du-Pélem



# Distribution des repas à domicile.

CEKB (Comité d'Entraide du Kreiz Breizh)  
3 rue de l'école 22480 SAINTE TREPHINE

Les bureaux du CEKB sont ouverts au public  
du lundi au vendredi de : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à  
16h30. Fermé les après-midi des mardis et mercredis

## Les prestations assurées par le CEKB :

### ✓ Le service d'aide à domicile

- Des aides à domicile accompagnent dans la vie quotidienne
- Ménage, courses, préparation des repas
- habillage et aide à la toilette
- promenade, sortie, jeux, lecture, etc...

### ✓ Le service de soins

- Des aides-soignantes assurent des soins au domicile
- le matin de 7h30 et 12h15
- le soir de 18h00 à 19h30

### ✓ L'équipe mobile d'activités

- Des aides-soignantes interviennent pour accompagner à leur domicile les personnes atteintes de troubles légers à modérés de la mémoire.

### ✓ Le portage de repas à domicile

- Le portage permet d'assurer des repas équilibrés, variés et copieux aux personnes ayant des difficultés à confectionner eux même leurs repas.
- Les menus spécifiques comme le repas allégé en sel, en sucre ou mouliné sont disponibles.
- Les repas sont préparés par l'EHPAD de Saint-Nicolas-du-Pélem et sont livrés chauds du lundi au vendredi, les repas du week-end sont livrés le vendredi.

**Pour plus de renseignements sur les prestations de la C.E.K.B.**

**Tél: 02 96 29 22 10 courriel: [cekb@orange.fr](mailto:cekb@orange.fr)**

*Social*

## Calendrier scolaire 2015-2016

Prérentrée des enseignants	Reprise des cours : lundi 31 août 2015
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : mardi 1er septembre 2015
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 17 octobre 2015 Reprise des cours : lundi 2 novembre 2015
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 19 décembre 2015 Reprise des cours : lundi 4 janvier 2016
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 6 février 2016 Reprise des cours : lundi 22 février 2016
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 2 avril 2016 Reprise des cours : lundi 18 avril 2016
Vacances d'été	Fin des cours : mardi 5 juillet 2016

## Permanences des conseillers départementaux

### à la mairie de Saint-Nicolas du Pélem.

- Vendredi 26 Juin : Sandra LE NOUVEL de 14h à 17h
- Vendredi 24 Juillet : Alain GUEGUEN de 14h à 17h
- Vendredi 18 Septembre : Sandra LE NOUVEL de 14h à 17h
- Vendredi 16 Octobre : Alain GUEGUEN de 14h à 17h
- Vendredi 13 Novembre : Sandra LE NOUVEL de 14h à 17h

## Permanences pour l'aide au logement à la mairie de Rostrenen

### Le mardi :



✓ PACT HD (amélioration de l'habitat) : 02.96.62.22.00 le 1<sup>er</sup> Mardi du mois de 10h à 12h.

✓ ADIL 22 (Agence Départementale d'Information sur le Logement) : 02.96.61.50.46 le 1<sup>er</sup> mardi du mois de 14h à 17h.  ANIL / AGENCE NATIONALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

✓ ALECOB (Agence Locale De l'Energie du Centre Ouest Bretagne) : 02.98.99.27.80 le 1<sup>er</sup> mardi du mois de 10h à 12h.



### Le mercredi :

✓ CARSAT Service Social : 3906 le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois sur rendez-vous.

